

# DIPLOME D'UNIVERSITE D'IMPLANTOLOGIE ORALE APPLIQUEE

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2009/2010

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

Le diplôme d'université d'implantologie orale appliquée fait suite au DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale.

Les 3 étudiants retenus doivent être titulaires :

- du diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré

et

- du DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale appliquée, obtenu lors de l'année universitaire qui précède l'inscription.

Les candidats sont retenus en fonction de leur classement au DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale.

Il se déroule sur 2 années universitaires (inscription annuelle), à raison de 2 vacations cliniques (6 h) par semaine.

### Modalités de contrôle des connaissances

La présence aux séminaires et aux stages est obligatoire. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences, et donc dûment motivée. De même, toute absence justifiée doit être rattrapée.

L'étudiant ne pouvant justifier de sa présence, à tous les séminaires et vacations cliniques ne peut valider le Diplôme Universitaire.

Un étudiant absent à l'une des deux années d'enseignement constituant le DU, sans pouvoir rattraper cette absence, pourra redoubler cette année, sous réserve que cette absence soit dûment justifiée.

**Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen, soit une session unique pour chacune des années ainsi que pour la présentation du mémoire de fin de 2<sup>ème</sup> année.**

Les épreuves de fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, y compris la soutenance du mémoire, rentrent dans le calcul de la moyenne générale portant validation du DU et ne fait l'objet d'aucune délibération intermédiaire.

Nature de l'épreuve	Condition de validation	Coefficient	Durée
<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</b> ➤Présentation de cas et de revues de littérature lors de séminaires à thèmes	Au moins un par année universitaire	Coef. 1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale documentée et iconographiée 30 mn.
<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</b> ➤Epreuve écrite de synthèse à la fin de chaque année universitaire		Coef. 1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	1 heure
<b>Fin de 2<sup>ème</sup> année</b> ➤Présentation orale d'un mémoire		Coef. 1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale 30 mn. (Jury est formé par les responsables du DU ainsi que des personnes y participant)

## **Validation finale pour l'obtention du diplôme**

- Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :
  - justifier de sa présence à la totalité des séminaires et des stages cliniques.
  - et
  - avoir obtenu à la totalité des épreuves ci-dessus une moyenne générale égale ou supérieure à 50/100, sans note éliminatoire.
  
- Les candidats ajournés peuvent se représenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Sous réserve de l'avis du jury validant le DU, et du nombre de places disponibles, l'étudiant ajourné ne garde le bénéfice d'aucun résultat de sa précédente scolarité du DU et doit refaire intégralement les deux années d'études, ainsi que toutes les épreuves de contrôle.

## **Composition du jury**

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale, diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé de 3 responsables pédagogiques du DU et d'une personnalité reconnue pour sa compétence dans le domaine.